

Tableau B-5

TRAJECTOIRE D'UN JEUNE EN PROVENANCE DE LA COMMUNAUTÉ (DOMICILE, AUTRE RI-RTF, RAC, URCI, INTERNAT OU FOYER DE GROUPE) VERS UNE RI-RTF, UNE RAC, UNE URCI, UN INTERNAT OU UN FOYER DE GROUPE HÉBERGEANT LA CLIENTÈLE JEUNESSE (PLACEMENTS EN VERTU DE LA LPJ/LSSSS) EN FONCTION DU PALIER D'ALERTE DE SA PROVENANCE				
Intégration et dépistage d'un usager en fonction du palier d'alerte et selon sa situation	Palier vert	Palier jaune	Palier orange	Palier rouge
Nouvelle intégration	<p>Se référer à la situation A, B, C ou D selon le cas</p> <p><u>Situation A : Jeune ne présentant aucun symptôme compatible à la COVID-19 et n'ayant pas été en contact étroit dans les 14 derniers jours avec une personne testée positive:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Aucun test de dépistage nécessaire; • Intégration en zone froide¹ dans le milieu hébergeant la clientèle jeunesse; • Surveillance accrue des symptômes pendant une période de 14 jours. <p>OU</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'isolement devrait être considéré par l'établissement s'il y a présence de personnes présentant des facteurs de vulnérabilité à la COVID-19 dans le milieu; • Surveillance accrue des symptômes pendant une période de 14 jours. <p><u>Situation B : Jeune ne présentant aucun symptôme compatible à la COVID-19, mais ayant été en contact étroit dans les 14 derniers jours avec une personne testée positive:</u></p> <p>Suivre les consignes destinées à la population générale concernant les contacts étroits ainsi que les recommandations de la santé publique ou de la PCI de l'établissement.</p> <p>Consignes à suivre pour la personne identifiée comme contact d'un cas confirmé de COVID-19 Gouvernement du Québec (quebec.ca) https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/consignes-isolement-personne-en-contact-covid-19/</p> <p>Avant l'intégration, l'établissement devra valider si un test a été proposé au jeune de 14 ans et plus ou au titulaire de l'autorité parentale, le cas échéant, lors de l'identification des contacts étroits.</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Test de dépistage négatif : <ul style="list-style-type: none"> • Isolement préventif de 14 jours à l'instar des consignes appliquées pour la population générale identifiée comme contact d'un cas confirmé de COVID-19; • Surveillance accrue des symptômes pendant une période de 14 jours. ➤ Test de dépistage positif : durée de l'isolement selon les critères de rétablissement² <ul style="list-style-type: none"> • L'établissement décidera quel est le milieu de vie approprié, sauf si le responsable de la ressource/gestionnaire donne son accord et qu'il est en mesure d'assurer un isolement dans le milieu³ pour éviter tout contact avec les autres jeunes n'ayant pas la COVID-19 (privilégier une programmation en parallèle pour le jeune ayant été testé positif afin d'éviter l'isolement social). Le milieu doit posséder l'ÉPI complet, la formation et les compétences qui y sont associées, le jeune pourrait intégrer cette ressource même si le milieu est froid, et ce, s'il est en mesure de respecter les mesures liées à son isolement. <p><u>Situation C : Jeune présentant des symptômes compatibles à la COVID-19 et n'ayant pas été en contact étroit dans les 14 derniers jours avec une personne testée positive:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Un test de dépistage doit être proposé au jeune de 14 ans et plus ou au titulaire de l'autorité parentale, le cas échéant et placer le jeune en isolement préventif pendant l'attente du résultat. <ul style="list-style-type: none"> ➤ Test de dépistage négatif : 			

Tableau B-5

	<ul style="list-style-type: none"> • Évaluation clinique et suivre les recommandations de la Santé publique ou de la PCI de l'établissement; • Surveillance accrue des symptômes pendant une période de 14 jours. <p>➤ Test de dépistage positif : durée de l'isolement selon les critères de rétablissement</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'établissement décidera quel est le milieu de vie approprié, sauf si le responsable de la ressource/gestionnaire donne son accord et qu'il est en mesure d'assurer un isolement dans le milieu⁴ pour éviter tout contact avec les autres jeunes n'ayant pas la COVID-19 (privilégier une programmation en parallèle pour le jeune ayant été testé positif afin d'éviter l'isolement social). Le milieu doit posséder l'ÉPI complet, la formation et les compétences qui y sont associées, le jeune pourrait intégrer cette ressource même si le milieu est froid. <p><u>Situation D : Jeune présentant des symptômes compatibles à la COVID-19 et ayant été en contact étroit dans les 14 derniers jours avec une personne testée positive :</u></p> <p>Suivre les consignes destinées à la population générale concernant les contacts étroits ainsi que les recommandations de la santé publique ou de la PCI de l'établissement.</p> <p>Consignes à suivre pour la personne identifiée comme contact d'un cas confirmé de COVID-19 Gouvernement du Québec (quebec.ca) https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/consignes-isolement-personne-en-contact-covid-19/</p> <p>Avant l'intégration, l'établissement devra valider si un test a été proposé au jeune de 14 ans et plus ou au titulaire de l'autorité parentale, le cas échéant, lors de l'identification des contacts étroits. Placer le jeune en isolement préventif de 14 jours ou durant une période de 14 jours s'il n'y a pas de test effectué.</p> <p>➤ Test de dépistage négatif :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre l'isolement préventif de 14 jours à l'instar des consignes appliquées pour la population générale identifiée comme contact d'un cas confirmé de COVID-19; • Surveillance accrue des symptômes pendant une période de 14 jours. <p>➤ Test de dépistage positif : durée de l'isolement selon les critères de rétablissement.</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'établissement décidera quel est le milieu de vie approprié, sauf si le responsable de la ressource/gestionnaire donne son accord et qu'il est en mesure d'assurer un isolement dans le milieu¹ pour éviter tout contact avec les autres jeunes n'ayant pas la COVID-19 (privilégier une programmation en parallèle pour le jeune ayant été testé positif afin d'éviter l'isolement social). Le milieu doit posséder l'ÉPI complet, la formation et les compétences qui y sont associées, le jeune pourrait intégrer cette ressource même si le milieu est froid.
--	---

Tableau B-5

<p>Retour après une sortie/séjour à l'extérieur du milieu de vie (ex. : contact d'une journée parent-enfant sans coucher, école, garderie, contact parent-enfant avec coucher, travail, activités socio-professionnelles, etc.)</p>	<p>Se référer à la situation A, B ou C selon le cas</p> <p><u>Situation A : Jeune ne présentant aucun symptôme compatible à la COVID-19 et n'ayant pas été en contact étroit avec une personne testée positive :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Aucun test de dépistage nécessaire; • Réintégration en zone froide dans le milieu de vie; • Surveillance accrue si apparition de symptômes. <p><u>Situation B : Jeune ne présentant aucun symptôme compatible à la COVID-19, mais ayant été en contact étroit avec une personne testée positive :</u></p> <p>Suivre les consignes destinées à la population générale concernant les contacts étroits ainsi que les recommandations de la santé publique ou de la PCI de l'établissement.</p> <p>Consignes à suivre pour la personne identifiée comme contact d'un cas confirmé de COVID-19 Gouvernement du Québec (quebec.ca) https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/consignes-isolement-personne-en-contact-covid-19/</p> <p>Aviser l'établissement de la situation</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un test de dépistage doit être proposé au jeune de 14 ans et plus ou au titulaire de l'autorité parentale le cas échéant., placer le jeune en isolement préventif. <ul style="list-style-type: none"> ➤ Test de dépistage négatif : <ul style="list-style-type: none"> • Évaluation clinique et suivre les recommandations de la Santé publique ou de la PCI de l'établissement; • Surveillance accrue si apparition de symptômes. ➤ Test de dépistage est positif : durée de l'isolement selon les critères de rétablissement <ul style="list-style-type: none"> • Isolement dans le milieu⁵ en évitant tout contact avec les autres jeunes n'ayant pas la COVID-19 (privilégier une programmation en parallèle pour le jeune ayant été testé positif afin d'éviter l'isolement social). La ressource doit posséder l'ÉPI complet, la formation et les compétences qui y sont associées; • Isolement de l'ensemble de la ressource; • Si la ressource n'est pas en mesure d'appliquer les mesures énumérées, l'établissement devra déplacer le jeune vers une zone tampon⁶ chaude. <p><u>Situation C : Jeune présentant des symptômes compatibles à la COVID-19 :</u></p> <p>Aviser l'établissement de la situation.</p> <p>Un test de dépistage doit être proposé au jeune de 14 ans et plus ou au titulaire de l'autorité parentale, le cas échéant et placer le jeune en isolement préventif pendant l'attente du résultat</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Test de dépistage est négatif : <ul style="list-style-type: none"> • Évaluation clinique et suivre les recommandations de la Santé publique ou de la PCI de l'établissement; • Surveillance accrue si apparition de symptômes. ➤ Test de dépistage est positif : durée de l'isolement selon les critères de rétablissement <ul style="list-style-type: none"> • Isolement dans le milieu⁷ en évitant tout contact avec les autres jeunes n'ayant pas la COVID-19 (privilégier une programmation en parallèle pour le jeune ayant été testé positif afin d'éviter l'isolement social) et la ressource doit posséder l'ÉPI requis, la formation et les compétences qui y sont associées; • Isolement de l'ensemble de la ressource; • Si la ressource n'est pas en mesure d'appliquer les mesures énumérées, l'établissement devra déplacer le jeune vers une zone tampon en zone chaude.
---	---

Tableau B-5

¹ Zone froide : milieu de vie sans COVID-19 et se référer aux directives ministérielles sur le port des ÉPI.

² Critères pour le rétablissement de la personne : Pour être considéré comme rétabli, il est acceptable d'appliquer le critère de 10 jours après le début de la maladie aiguë ou 21 jours pour les usagers ayant été admis aux soins intensifs et 28 jours pour les usagers sous corticostéroïdes ou immunosupprimés pour lever les mesures d'isolement et ce, pourvu que la personne réponde aux critères cliniques, déjà recommandés pour la levée des mesures d'isolement, soit 48 heures sans fièvre (sans prise d'antipyrétique) et résolution des symptômes depuis au moins 24 heures (excluant la toux, l'anosmie et l'agueusie résiduelles).

³ Zone chaude : Cas COVID-19 confirmés et le personnel/responsable de la ressource doit porter l'ÉPI complet. Pour plus de détails se référer aux directives RI-RTF jeunesse DGAPA-014 et les indications précisées dans la Guide autosoins pour les parents [Guide autosoins pour les parents – COVID-19 \(quebec.ca\)](#)

⁴ Zone chaude : Cas COVID-19 confirmés et le personnel/responsable de la ressource doit porter l'ÉPI complet. Pour plus de détails se référer aux directives RI-RTF jeunesse DGAPA-014 et les indications précisées dans la Guide autosoins pour les parents [Guide autosoins pour les parents – COVID-19 \(quebec.ca\)](#)

⁵ Zone chaude : Cas COVID-19 confirmés et le personnel/responsable de la ressource doit porter l'ÉPI complet. Pour plus de détails se référer aux directives RI-RTF jeunesse DGAPA-014 et les indications précisées dans la Guide autosoins pour les parents [Guide autosoins pour les parents – COVID-19 \(quebec.ca\)](#)

⁶ Zone tampon : Solution de dernier recours et est réservée aux usagers qui ne peuvent pas rester dans leur milieu de vie lorsque les conditions (aménagement, profil clinique) ne permettent pas un isolement à la chambre ou lorsque l'ensemble du milieu de vie peut être infecté (milieu de vie de type familial). À l'arrivée en zone tampon, déterminer la zone tiède ou chaude, en fonction de sa condition clinique.

⁷ Zone chaude : Cas COVID-19 confirmés et le personnel/responsable de la ressource doit porter l'ÉPI complet. Pour plus de détails se référer aux directives RI-RTF jeunesse DGAPA-014 et les indications précisées dans la Guide autosoins pour les parents [Guide autosoins pour les parents – COVID-19 \(quebec.ca\)](#)